

Plan Local de Gestion
Piscicole
Années 2010 à 2015





Plan Local de Gestion Piscicole Années 2010 à 2015

(Rédacteurs : A. LELAIDIER, L. JARNOUX, A YARDIN)

	Date	le président	
Validation Bureau Gaule Nantaise (Réunion du 10 janvier 2011)	10 janvier 2011	A.YARDIN	
Validation CA Gaule Nantaise (C.A. du 21 janvier 2011)	21 janvier 2011	A.YARDIN	
Validation FD44		R. BENOIT V. MOUREN	
Présenté et validé en AG	05 février 2011	A.YARDIN	



SOMMAIRE

- 1 INTRODUCTION
- 2 PRIORITES
- 3 RIVIERES
- 4 PLAN D'EAU
- 5 CONCLUSIONS

ANNEXES

LOTS GAULE NANTAISE
RIVIERES
PLANS D'EAU
COUT PDG GN



1 INTRODUCTION

Le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles de Loire Atlantique (P.D.P.G.) définit des objectifs de gestion du milieu piscicole.

Ce plan est une obligation des AAPPMA par leurs statuts, conformément la loi pêche de 1984 et à l'article L433-3 du Code de l'environnement.

La Directive Cadre Européenne sur l'eau est déclinée dans notre région par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de l'agence de l'eau Loire Bretagne

Le présent document est la déclinaison du PDGP 44; c'est un plan de gestion local concernant les lots de la Gaule Nantaise, qui se doit d'être cohérent avec le plan départemental et le Programme des Actions Nécessaires (P.A.N.)

Il doit permettre en collaboration avec tous les acteurs de l'environnement (collectivités locales, administrations, autres associations) de dynamiser les actions permettant d'améliorer la qualité de l'eau de nos rivières et bien évidemment de retrouver un cheptel piscicole de qualité.

Ce plan est une priorité pour notre association LA GAULE NANTAISE et nous ferons en sorte que cet ambitieux projet se concrétise rapidement pour la satisfaction de tous les pêcheurs.

Le CA de la Gaule Nantaise



2 PRIORITES

➤ RIVIERES

En cohérence avec le PDPG et le PAN, les actions prioritaires sont définies en fonction de leur facilité d'exécution ainsi que leur aptitude à réussir.
Ex : à quoi bon de créer une frayère sur une rivière où les hauteurs d'eau ne font pas l'objet d'un règlement d'eau ou de convention.....

Ces actions prioritaires sont :

- ❑ Libre circulation du poisson et des sédiments (loi sur l'eau, DCE)
- ❑ Créations de frayères
- ❑ Réhabilitation des boires de Loire
- ❑ Planification avec les collectivités locales des travaux d'entretien curatifs ou préventifs
- ❑ Mise en place d'un Plan de ré-empoissonnement pour compenser les déficiences constatées ou favoriser l'implantation d'espèces piscicoles adaptées au milieu
- ❑ Lutte contre les espèces envahissantes

Le PDPG 44 identifie deux rivières à gestion patrimoniale à court terme, c'est l'Ognon et l'Erdre aval. Ce seront donc comme nos priorités.

En ce qui concerne les autres lots, tous sont en gestion patrimoniale différée.....Nous nous sommes fixé cependant des priorités le Cens, tout en étant très présents sur les boires de Loire, la Sèvre et le Gesvres.

➤ PLANS D'EAU

Bien que non pris en compte par le plan de gestion départemental, il nous a paru nécessaire de mettre en place un plan d'action pour nos plans d'eau avec la même éthique. Les observations des conseillers techniques locaux à l'écoute des pêcheurs, ainsi que les travaux réalisés par la Gaule Nantaise et la fédération nous permettent de définir les actions prioritaires qui sont :

- ❑ Des entretiens réguliers des abords en concertation avec les propriétaires
- ❑ Des vidanges et entretien programmés
- ❑ Mise en place d'un Plan de repeuplement pour compenser les déficiences constatées, favoriser l'implantation d'espèces piscicoles adaptées au milieu ou développer le loisir pêche
- ❑ Pour les plans d'eau de petites dimensions un plan de repeuplement cohérent avec la pression de pêche
- ❑ Lutte contre les espèces envahissantes



3 RIVIERES

BASSIN VERSANT DE L'ERDRE

➤ L'ERDRE

La priorité reste la mise en place d'un règlement d'eau permettant d'assurer une bonne alimentation en eau des zones humides, frayères naturelles. Une autre de nos priorités sera de trouver des zones de frayères potentielles et également d'être très vigilant sur l'évolution du marais endigué dans les plaines de Mazerolles et la restauration des zones humides (CRE ZH).

- ❑ Règlement d'eau (objectif+30cm)
- ❑ Frayères
- ❑ Marais endigué
- ❑ Entretien des zones humides
- ❑ Développement de la population de Black bass

Voir fiche en annexe

➤ Le GESVRES

- ❑ Libre circulation des poissons et des sédiments
- ❑ Acquisition de parcelles
- ❑ Droit de pêche
- ❑ Consolidation implantation de la truite Fario
- ❑ Création de réserve
- ❑ Objectif : 1^{ière} catégorie sur cinq ans

Voir fiche en annexe

➤ Le CENS

- ❑ Libre circulation des poissons et des sédiments
- ❑ Niveau étiage
- ❑ Consolidation implantation de la truite Fario
- ❑ Etat des lieux piscicoles
- ❑ Création de réserve
- ❑ Objectif : 1^{ière} catégorie sur cinq ans

Voir fiche en annexe

➤ Le HOCMARD

- ❑ Libre circulation des poissons et des sédiments
- ❑ Entretien des zones humides
- ❑ Créations frayères
- ❑ Droits de pêche

Voir fiche en annexe



BASSIN VERSANT DE GRAND LIEU/MARAIS BRETON

➤ L'OGNON

- ❑ Libre circulation du poisson et des sédiments
- ❑ Frayères à brochet
- ❑ Droits de pêche
- ❑ Développement de la population de brochet
- ❑ Limitation de la pêche aux engins

Voir fiche en annexe

➤ L'ACHENEAU

- ❑ Règlement d'eau (niveaux)
- ❑ Négociation de nouvelles conventions
- ❑ Limitation de la pêche aux engins

Voir fiche en annexe

➤ Le FALLERON

- ❑ Entretien des berges
- ❑ Extension droits de pêche

Voir fiche en annexe



BASSIN VERSANT DE LA LOIRE

➤ La LOIRE

- ❑ Remontée de la ligne d'eau +1,30m
- ❑ Réhabilitation des Boires
- ❑ Créations de frayères

Voir fiche en annexe

➤ Le CANAL DE LA MARTINIÈRE

- ❑ Règlement d'eau (niveaux)
- ❑ Frayères à brochet
- ❑ Développement de la population de brochet

Voir fiche en annexe

➤ La GOULAINNE

- ❑ Libre circulation poissons et sédiments
- ❑ Lutte contre la pollution
- ❑ Acquisition de parcelles
- ❑ Droit de pêche

Voir fiche en annexe



BASSIN VERSANT DE LA SEVRE

➤ La SEVRE

- ❑ Libre circulation du poisson et des sédiments
- ❑ Frayères à brochet

Voir fiche en annexe

➤ La MAINE

- ❑ Libre circulation du poisson et des sédiments
- ❑ Frayères à brochet
- ❑ Droits de pêche

Voir fiche en annexe

➤ La SANGUEZE

- ❑ Libre circulation du poisson et des sédiments
- ❑ Reconquête zones humides (CREZ)
- ❑ Frayères à brochet
- ❑ Droit de pêche

Voir fiche en annexe



4 PLANS D'EAU

➤ **BOIRE DE MAUVES**

- ❑ Réfection des berges
- ❑ Parcours sécurisé
- ❑ Création de frayère

Voir fiche en annexe

➤ **La FILEE**

- ❑ Vidange en 2010
- ❑ Restauration frayère

Voir fiche en annexe

➤ **LE LOIRY**

- ❑ Restauration frayère

Voir fiche en annexe

➤ **ETANG DE LA CROIX ROUGE**

- ❑ Entretien des abords
- ❑ Lutte contre la Jussie
- ❑ Carpodrome

Voir fiche en annexe

➤ **BOIRE DE LONGUEMINES**

- ❑ Abandon du site pour l'instant faute de soutien des institutionnels

Voir fiche en annexe

➤ **LES FROMENTAUX**

Voir fiche en annexe

➤ **LES DORICES**

Voir fiche en annexe

➤ **MONTBERT**

- ❑ Vidange en 2010

Voir fiche en annexe



➤ **COUERON**

- ❑ Etanchement du moine
- ❑ Redéfinition zones de pêche

Voir fiche en annexe

➤ **LA CROIX BLANCHE**

Etang spécialisé Pêche à la Mouche et Ecoles de pêche
(Gestion « les moucheurs nantais »)

Voir fiche en annexe

➤ **ETANGS DE MALVILLE**

- ❑ Etangs réservés pour production black-bass et écoles de pêche

Voir fiche en annexe

➤ **MACHECOUL**

Voir fiche en annexe

➤ **LA REGRIPIERE**

Voir fiche en annexe

➤ **LA PLANCHE**

- ❑ Vidange en 2011
- ❑ Introduction expérimentale carpes « sexuées »
- ❑ Vidange 2014

Voir fiche en annexe

➤ **ETANGS DE BOURGNEUF**

- ❑ Vidange étang amont en 2012

Voir fiche en annexe



5 CONCLUSIONS

➤ RIVIERES

Ce plan ambitieux ne pourra pas être mis en œuvre sans une forte mobilisation des pêcheurs et un soutien de la fédération départementale de pêche, des communautés de communes, de la Région et bien évidemment de l'agence de l'eau. Nous devons être encore plus présents dans les SDAGE et attentifs à la mise place des trames « vertes et bleues » issues du Grenelle de l'Environnement ayant pour but la préservation et la restauration des continuités écologiques. La qualité de l'eau est le seul garant à la poursuite pérenne du loisir pêche.

➤ PLAN D'EAU

Là aussi une gestion équilibrée permettra de développer le loisir pêche tout en respectant le milieu. C'est pourquoi nous avons intégrés nos plans d'eau dans ce plan de gestion avec la même méthode.

Le Plan de Loisir Pêche en cours de rédaction sera le complément de ce plan de gestion et sera intégré dans les fiches de lots.